
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET HANDICAP

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Dispensé par l'université, les lycées et les grandes écoles, l'enseignement supérieur doit promouvoir l'épanouissement individuel et construire le « savoir » des étudiants, sans aucune discrimination, afin de les amener à prendre une place active dans la vie professionnelle. On s'attache à comprendre l'évolution de la place donnée aux étudiants handicapés dans ces instituts à travers l'analyse : de leur nombre, des types de handicaps rencontrés, de leur taux de réussite, de leurs ressentis, ainsi que des politiques publiques et des politiques adoptées par l'enseignement supérieur pour répondre aux besoins spécifiques de ce public.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET « ENTREPRISES, TRAVAIL ET HANDICAP 2025 »

En France, la place des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur dépend fortement et presque exclusivement des politiques publiques, européennes ou nationales. La croissance économique joue un rôle important, car le budget accordé à l'éducation et, en particulier, à celle des personnes handicapées, découle de la situation économique du pays. C'est un facteur clef du système « ETH 2020 », car de la place des jeunes handicapés dans l'enseignement supérieur, découle leur compétence et leur qualification et, en conséquence, leur « employabilité » dans les entreprises.

QUESTIONS CLEFS POUR « ENTREPRISES, TRAVAIL ET HANDICAP » D'ICI À 2025

- La montée de la scolarisation en primaire et secondaire et son impact incertain sur le nombre d'étudiants.
- Le volontarisme de la politique de l'État (taux de 6 % d'étudiants) (soit 140 000 contre 13 000 2012)
- Le volontarisme des acteurs (université, entreprises), comparable à celui des entreprises il y a dix ans.
- Des étudiants qui ont bénéficié de l'élargissement de la reconnaissance du handicap (DYS, troubles du comportement) qui ne se font pas (plus) reconnaître.
- La diffusion plus ou moins rapide des nouveaux moyens pédagogiques.
- Les capacités de transferts de fonds dédiés à la formation professionnelle (en face-à-face) à d'autres types de politiques de montée en compétences et d'insertion (accompagnement).

ÉLÉMENTS CLES DE LA RÉTROSPECTIVE¹

¹ Le travail et l'emploi dans 20 ans, CAS, Rapport du groupe de travail présidé par Odile Quentin, 2011.

DYNAMIQUES GÉNÉRALES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MASSIFICATION, DIVERSIFICATION DU PUBLIC ET DE L'OFFRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'économie de la « connaissance » entraîne une massification de l'enseignement supérieur depuis 20 ans (voir graphique 1 en annexe : 1,717 million d'étudiants en 1990 et plus de 2,386 millions en 2012). Cette augmentation s'accompagne d'une offre diversifiée, tant au niveau du contenu de l'enseignement que des structures de l'enseignement supérieur. La composition du public évolue aussi ; augmentation régulière du nombre d'étudiants étrangers, du nombre d'étudiantes (56 % du total), du nombre d'étudiants d'origine sociale défavorisée, mais aussi du nombre de bacheliers issus des filières professionnelles, technologiques, industrielles et tertiaires, poursuivant leurs études en cycle supérieur (voir graphiques 2, 3, 4, 5 en annexe). Ce choix a pour conséquence directe l'augmentation du taux d'échec en cycle supérieur (voir graphique 6 en annexe).

ORIENTATION DES ÉTUDIANTS VERS D'AUTRES INSTITUTIONS QUE L'UNIVERSITÉ

Les étudiants se dirigent, de plus en plus, vers d'autres institutions comme les grandes écoles, les écoles d'ingénieurs, les filières courtes (DUT, BTS) intégrées dans les lycées, qui voient leur nombre d'étudiants augmenter plus vite que les universités (qui accueillent cependant plus de 60 % de la population étudiante).

L'APPRENTISSAGE GAGNE DU TERRAIN DANS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

On constate une accélération du développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur depuis la réforme LMD. À la rentrée 2010, parmi les 426 300 apprentis, 111 400 suivaient une formation de l'enseignement supérieur (soit 26,1 % des apprentis).

DYNAMIQUES SPÉCIFIQUES « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET PERSONNES HANDICAPÉES » 2000-2014

Si le nombre d'étudiants handicapés a doublé depuis 2002, il reste faible en valeur absolue (13 000 en 2012). Inscrits à 90 % dans des cursus universitaires de sciences humaines, le taux d'échec des étudiants handicapés reste élevé et la compensation se fait principalement par le temps additionnel accordé durant les examens.

Les missions handicap se généralisent dans les universités, avec une part significative de leurs actions orientées vers l'élargissement de la reconnaissance des jeunes handicapés. L'accessibilité des locaux progresse, l'incitation à la déclaration du handicap est soutenue et la croissance du nombre d'étudiants handicapés est favorisée par les actions des entreprises et des Présidents d'université. Des conventions sont en cours en Île-de-France, regroupant l'ensemble des partenaires pour faciliter l'ensemble du parcours des étudiants handicapés (études, logement, transport).

L'accompagnement par les parents s'arrête souvent à l'étape de l'enseignement supérieur et les étudiants sont en général mal informés des avantages de la reconnaissance (bourse, par exemple). Il reste une méconnaissance au sein des universités des différents types de handicaps, notamment dans le champ des maladies chroniques et les DYS reconnus dans le secondaire ont tendance à ne pas se déclarer.

Les critères de reconnaissance du handicap au sein des universités diffèrent sensiblement de ceux de la MDPH et peuvent entraîner une non prise en compte du handicap, lors de l'insertion

professionnelle. Enfin, la part des jeunes handicapés dans les filières accompagnantes et sélectives (BTS, IUT) est faible.

OBLIGATION LÉGALE D'INCLUSION D'ÉTUDIANTS HANDICAPES DANS LE CYCLE SUPÉRIEUR

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », avec en priorité, le droit à l'accessibilité et le droit à compensation, a inscrit l'obligation pour les établissements d'enseignement supérieur d'accueillir les étudiants en situation de handicap.

RÉPONSES PEU PERTINENTES MALGRÉ L'AUGMENTATION DU BUDGET CONSACRÉ A LA SCOLARISATION DE PERSONNES HANDICAPÉES

Malgré l'augmentation d'un tiers du budget consacré par l'Éducation nationale à la scolarisation des enfants handicapés, passant de 755 millions en 2007 à plus de 1,3 milliard d'euros en 2012, l'école peine aujourd'hui à répondre de manière pertinente aux besoins des enfants handicapés.

LE NOMBRE D'ÉTUDIANTS HANDICAPÉS DANS LE SUPÉRIEUR RESTE FAIBLE MAIS EN CONSTANTE PROGRESSION

- Le nombre d'étudiants handicapés accédant au cycle supérieur poursuit sa progression, engagée avant la loi, mais de manière plus significative (10 %/an) à partir de 2005 ; en 2012, on en dénombre 13 382, contre seulement 7 557 en 2005. Ce progrès doit toutefois être nuancé pour plusieurs raisons.
- Cette augmentation est, en partie, liée à l'élargissement de la définition de la notion de handicap, opéré par la loi de 2005, qui intègre les handicaps cognitifs, intellectuels et psychiques, représentant en 2012 15 % des étudiants handicapés, soit près de 2 030 étudiants. (DGSIP 2012).
- Presque un tiers des étudiants handicapés suivent des cours de premier cycle et les études mettent en évidence un taux d'abandon des étudiants handicapés plus élevé que les autres étudiants ; sur les trois dernières années, parmi ceux recensés en 1^{re} année, seulement 55 % parviennent à poursuivre en 2^e année contre 77 % pour les autres étudiants.
- Le taux de réussite très faible des étudiants handicapés peut en partie s'expliquer par le type de cursus suivi. Les étudiants handicapés sont inscrits en sciences humaines et sociales (24 %), en commerce, économie et gestion (24 %), en sciences de l'ingénieur (2 %), en sciences de la santé (13 %), en droit et sciences juridiques (8 %).
- Malgré une amélioration, ce chiffre reste anecdotique en comparaison d'autres pays comme le Royaume-Uni, les États-Unis ou encore l'Italie.

STABILITÉ DES AMÉNAGEMENTS, PRIVILÉGIANT LE PALLIATIF ET SANS REEL OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Les instituts d'enseignement supérieur travaillent à l'aménagement des cursus pour les étudiants handicapés. Aujourd'hui, écoles et universités sont dotées d'une mission handicap chargée d'accompagner les étudiants concernés tout au long de leur cursus. Un large éventail d'aides et d'aménagements peut être instauré à la demande de l'étudiant : interprètes en langue des signes française (LSF), agrandisseur d'écran... Cependant, il semblerait qu'en France, ces aménagements se traduisent essentiellement par un 1/3 de temps supplémentaire aux examens, l'amélioration de l'accessibilité aux locaux, la mise à disposition d'assistants pour la prise de notes, mais très peu orientés vers la dimension pédagogique. Le taux (23 %) d'étudiants handicapés bénéficiant de ces « aménagements » est stable ces dernières années. Des solutions souvent par défaut ne favorisent pas la possibilité d'étudier dans les meilleures conditions.

LE NOMBRE D'ÉLÈVES HANDICAPÉS EN FORTE PROGRESSION EN PRIMAIRE ET SURTOUT EN SECONDAIRE

La loi de février 2005 conduit, aussi, à l'augmentation du nombre d'élèves handicapés scolarisés en primaire et secondaire, que ce soit en milieu ordinaire ou milieu spécialisé. Le nombre total d'élèves handicapés scolarisés est passé de 210 979 en 2004 à 298 361 en 2012, avec un accroissement annuel d'environ 12 000 élèves/an depuis 2006. Il traduit la montée en charge de la scolarisation d'élèves porteurs de certains types de handicaps (troubles cognitifs et intellectuels, troubles psychiques, troubles du langage et de la parole...). La part des élèves handicapés dans la population scolaire en milieu ordinaire s'est accrue, passant de 1,3 à 1,7 %. Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré (48 %), un peu plus du tiers des élèves handicapés dans le second degré (36 %).

DYNAMIQUES EN COURS « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »

L'enseignement supérieur connaît un développement de l'enseignement à distance, grâce au numérique et aux cours en ligne (MOOC), des évolutions pédagogiques basées sur les compétences et une forte progression de l'alternance. Des innovations technologiques en phase expérimentale (robot, école centrale) doivent faciliter l'enseignement à distance.

ORIENTATION DES ÉTUDIANTS VERS D'AUTRES INSTITUTIONS QUE L'UNIVERSITÉ

Les étudiants se dirigent, de plus en plus, vers d'autres institutions comme les grandes écoles, les écoles d'ingénieurs, les filières courtes (DUT, BTS) intégrées dans les lycées, qui voient leur nombre d'étudiants augmenter plus vite que les universités (qui accueillent cependant plus de 60 % de la population étudiante).

L'APPRENTISSAGE GAGNE DU TERRAIN DANS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

On constate une accélération du développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur depuis la réforme LMD. À la rentrée 2010, parmi les 426 300 apprentis, 111 400 suivaient une formation de l'enseignement supérieur (soit 26,1 % des apprentis).

DYNAMIQUES EN COURS « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET PERSONNES HANDICAPÉES »

DES POURSUITES DE SCOLARITÉ DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES

Les données recueillies mettent en évidence une augmentation très rapide du nombre de jeunes handicapés scolarisés de la sortie de l'école primaire jusqu'à l'université : + 74 % pour le collège, + 54 % pour le lycée, + 37 % dans l'enseignement supérieur, de 2006 à 2010.

AUGMENTATION D'AVS SANS CORRÉLATION CERTAINE AVEC LES BESOINS

Dans le cadre des aides apportées aux étudiants handicapés, depuis 2013 le métier d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) connaît une réelle avancée, avec une professionnalisation et des contrats à durée indéterminés. 28 000 personnes seront ainsi potentiellement concernées au cours des prochaines années, des moyens d'accompagnement en constante augmentation, sans qu'on puisse s'assurer qu'ils correspondent bien aux besoins des élèves.

DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS MIEUX INFORMÉS ET PLUS DEMANDEURS

Les étudiants handicapés, de mieux en mieux informés, se font connaître auprès des personnels de la structure handicap ; ils font valoir leurs droits et demandent des aides de compensation pédagogique afin de bénéficier de dispositifs particuliers ayant pour objectif de leur faciliter le parcours dans le supérieur. Ces compensations sont adaptées au type de handicap et se traduisent par des prestations telles que l'interprétariat LSF, le codage LPC, la Transcription écrite simultanée, des aides à la communication et à la prise de notes, la transcription Braille, tutorat, les cours par professeur (reprise de cours), l'adaptation du temps et/ou du support d'examens...

FORMATION DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION, SUR LE HANDICAP, HUIT ANS APRÈS LA LOI DE 2005

Des politiques d'établissement évoluent vers la sensibilisation et la formation du personnel.

Les nouvelles Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) dispenseront des formations portant sur le handicap, destinées à l'ensemble des personnels et notamment des jeunes enseignants, dont plusieurs formations dédiées aux enjeux généraux du handicap et à la connaissance des différents troubles des apprentissages. De plus, des modules spécialisés pourront être développés pour faire de la formation plus spécialisée, consacrée à un niveau scolaire en particulier ou à un handicap spécifique.

UNE APPROCHE DU HANDICAP TOUJOURS SOCIALE ET PAS ENCORE PÉDAGOGIQUE

Mais l'approche du handicap reste très sociale et très peu orientée vers la réussite des études entreprises par l'étudiant handicapé.

Le handicap cognitif, handicap invisible, concerne particulièrement les troubles des apprentissages connus sous le terme des troubles « DYS » (dyslexie, dyspraxie... pour ne citer que les plus fréquents), le déficit de l'attention et l'hyperactivité. Ces troubles peuvent compromettre durablement la scolarité et l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont atteints. La prise de conscience de cette forme de handicap a été lente, tant dans les milieux médico-sociaux que scolaires. L'action des associations de familles a été déterminante dans cette évolution, mais la mise en place de solutions pédagogiques appropriées reste inexistante.

LA CONNAISSANCE DES RESPONSABLES DU HANDICAP PROGRESSE MAIS RESTE INSUFFISANTE

Dans les établissements, la connaissance du sujet par les responsables et référents handicap continue de progresser mais reste en deçà des attentes et des besoins des étudiants handicapés. En effet, une étude d'Opinionway révèle des dysfonctionnements récurrents au sein des différentes structures de l'enseignement supérieur, une très grande méconnaissance de la part de l'administration, mais surtout de la part de ceux considérés ou qu'on leur présente comme les « savants » du sujet.

ÉLÉMENTS D'EXPLORATION PROSPECTIVE

TENDANCES LOURDES ET INVARIANTS

- Poursuite de la massification, de la diversification de l'offre et de la provenance (milieu social, type de bac) des étudiants.
- Le nombre d'étudiants handicapés continue de progresser sensiblement dans le cycle supérieur, mais leur taux de réussite reste faible sans de véritables réformes.

- Les études supérieures restent inaccessibles pour les personnes atteintes de certains types de handicaps. En effet, les jeunes handicapés mentaux rencontrent d'énormes difficultés à atteindre les études d'un niveau supérieur, en raison même de la nature de leur handicap. Les jeunes sourds sont aussi très peu représentés dans les études supérieures en comparaison des handicapés moteurs ou des jeunes aveugles. Néanmoins, on constate quelques progrès, grâce notamment aux aménagements mis en place par les universités.
- De moins en moins de moyens publics (et peut-être de plus en plus d'acteurs différents : privés, associatifs).
- Place croissante de la logique de compétences dans le recrutement (vs. diplômes).
- Nouvelles technologies, avec un bond très important à une échelle très transversale de la digitalisation des outils comme des contenus.
- Internationalisation des universités et de l'enseignement supérieur (marché/échanges de pratiques...).
- Évolution technologique des moyens de compensation, comme par exemple la traduction simultanée automatique...
- L'alternance qui continue de progresser, aussi bien à la demande des entreprises que des étudiants (5 524 en 2009 contre 2 550 en 2010).

GERMES DE CHANGEMENT

- Malgré une fréquentation à 90 % des universités, les étudiants handicapés s'ouvrent d'autres horizons et s'orientent vers les institutions telles que les CPGE, BTS, etc.
- Émergence d'un métier, le « case manager », qui existe chez les Anglo-Saxons.

INCERTITUDES/CONTROVERSE MAJEURES

- La diffusion du modèle universitaire anglo-saxon, avec l'augmentation majeure des droits d'inscription (déjà en germe dans la loi d'autonomie des universités).
- Le rapprochement des universités et du monde du travail.
- La professionnalisation des acteurs : auxiliaires de vie scolaire (AVS), mission handicap dans les universités, MDPH...
- L'amélioration de la coordination entre les différents acteurs.

RUPTURES

- La politique envers les étudiants handicapés impose l'inclusion de tous les étudiants handicapés.
- Les étudiants handicapés du cycle supérieur se dirigeront majoritairement vers l'apprentissage.

HYPOTHÈSES DE PROSPECTIVE D'ICI À 2025

HYPOTHÈSES 1 (TENDANCIELLE). L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RESTE LE MAILLON FAIBLE DE LA SCOLARITÉ DES JEUNES

- Les jeunes handicapés sont peu présents à l'université, même si leur nombre augmente sensiblement sur la décennie (+7 000 à +20 000) et sont le plus souvent cantonnés dans des filières peu professionnalisantes et à fort taux d'échec.

Toile de fond :

La dualité de l'enseignement perdure avec des filières universitaires non sélectives à fort taux d'échec et peu professionnalisantes et des filières sélectives accompagnantes garantissant une bonne insertion professionnelle. L'enseignement supérieur poursuit une dynamique de massification, de professionnalisation avec un fort taux d'échec à l'Université. Plus de la moitié des élèves sont inscrits dans des filières sélectives et accompagnantes. L'enseignement à distance, le numérique et les MOOC progressent. La pédagogie évolue avec une plus grande attention portée aux compétences. L'alternance est en forte progression dans le supérieur.

Dans l'enseignement supérieur, les étudiants handicapés sont toujours essentiellement inscrits dans des filières non sélectives (université) et peu professionnalisées (sciences humaines, à 70 % contre 90 % aujourd'hui).

Le taux d'échec reste élevé (autour d'un sur deux, dès la première année) et supérieur à celui des étudiants valides.

Les jeunes DYS reconnus handicapés dans le secondaire ne demandent toujours pas leur reconnaissance à l'université et les jeunes handicapés présents sont le plus souvent ceux qui ont des handicaps physiques, moteurs et visuels notamment.

La compensation s'élargit progressivement au-delà du temps additionnel, notamment grâce aux outils numériques.

Les missions handicap suscitent des reconnaissances en progression, notamment pour les maladies invalidantes.

Certaines évolutions, comme le développement des MOOC, favorisent un accès plus aisé à l'université pour les étudiants handicapés.

Des expérimentations se développent et permettent une légère amélioration du taux de réussite des étudiants handicapés. Ces expérimentations sont souvent à l'initiative des grandes entreprises et des collectivités locales (Conseils régionaux) pour favoriser la formation à des niveaux de qualification élevés de jeunes handicapés, avec une approche globale intégrant les questions du logement, des déplacements, de l'orientation.

HYPOTHÈSE 2. DES JEUNES HANDICAPÉS AVEC DES NIVEAUX DE QUALIFICATION ISSUS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DIX FOIS PLUS NOMBREUX QUE LORS DE LA DÉCENNIE PRÉCÉDENTE

- L'amélioration de la présence, du taux de réussite et de la professionnalisation des jeunes handicapés au sein de l'enseignement supérieur est très sensible. Cette réussite est due à la mise en place d'une orientation active au plus tôt dans le parcours en lien avec les entreprises. Le nombre de sortants diplômés de filière avec une bonne insertion est multiplié par 10 sur la décennie, passant de moins de 1 000 à plus de 10 000 par an.

Toile de fond :

L'enseignement supérieur parvient à concilier la massification et l'accompagnement des étudiants notamment grâce au numérique et poursuit son rapprochement avec les entreprises (alternance, évolution des formations en fonction des besoins, etc.). La poursuite de la massification est conjointe à un accompagnement plus individualisé, avec une évolution de la pédagogie. La professionnalisation est croissante avec des référentiels liés aux compétences. Le taux d'échec est en net recul à l'université. Plus des trois quarts des étudiants sont inscrits dans des filières sélectives et accompagnantes. L'enseignement à distance, le numérique et les MOOC progressent. L'alternance est en forte progression dans le supérieur.

50 % des étudiants handicapés sont inscrits dans des filières sélectives et accompagnantes. Ils choisissent désormais des filières professionnalisantes pour plus de la moitié d'entre eux.

Leur taux d'échec rejoint celui de la moyenne des étudiants (30 % au bout de trois ans).

Les jeunes DYS, reconnus handicapés et ceux souffrant de troubles psychiques dans le secondaire demandent plus souvent leur reconnaissance à l'université, compte tenu de la qualité de l'accompagnement et des filières proposées.

La compensation s'élargit progressivement au-delà du temps additionnel, notamment grâce au recours aux outils numériques et à l'adaptation des approches pédagogiques.

Les missions handicaps, au-delà de l'élargissement des reconnaissances, orientent leurs actions sur l'accompagnement individualisé des étudiants handicapés dans une approche globale (logement, transport, tutorat) et déploient des politiques de sensibilisation et de formation des enseignants.

L'accessibilité des bâtiments s'améliore nettement comme celles des pratiques pédagogiques et des outils numériques.

Certaines évolutions, comme le développement des MOOC favorisent un accès plus aisé à l'université pour des étudiants handicapés.

Des expérimentations se développent et permettent une légère amélioration du taux de réussite des étudiants handicapés. Ces expérimentations sont souvent à l'initiative des grandes entreprises, des collectivités locales, et des branches professionnelles, pour favoriser la formation à des niveaux de qualification élevés de jeunes handicapés, avec une approche globale intégrant les questions du logement, des déplacements, de l'orientation.

HYPOTHÈSE 3. UNE PROGRESSION SANS PRÉCÉDENT DES JEUNES HANDICAPÉS DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, GRÂCE À DES APPROCHES RENOUVELÉES ET ÉLARGIES DU HANDICAP (DÉFINITION, ACCOMPAGNEMENT)

- Avec l'élargissement de la notion de handicap, incluant notamment le handicap social, les jeunes handicapés représentent 3 % des étudiants, soit 70 000 contre 13 000 en 2014. Cette augmentation spectaculaire est le fruit de quotas imposés, de politiques d'accompagnement renforcées (case manager) et de l'implication des entreprises qui pré-embouchent certains d'entre eux. Le taux de réussite s'améliore sensiblement (50 %).

Toile de fond :

L'enseignement supérieur parvient à concilier la massification et l'accompagnement très renforcé des étudiants, grâce notamment au numérique, à des approches pédagogiques renouvelées et poursuit son rapprochement avec les entreprises (alternance, évolution des formations en fonction des besoins, etc.). La poursuite de la massification est conjointe à un accompagnement plus individualisé avec une évolution de la pédagogie. La professionnalisation est croissante, avec des référentiels liés aux compétences. Le taux d'échec est en net recul à l'université. Plus des trois quarts des étudiants sont inscrits dans des filières sélectives et accompagnantes. L'enseignement à distance, le numérique et les MOOC progressent. L'alternance est en forte progression dans le supérieur.

La notion de handicap est très largement élargie, intégrant les troubles du comportement ou les handicaps sociaux.

Des cursus adaptés sont proposés dans certaines filières aux étudiants souffrant de troubles cognitifs, y compris dans certains cas de déficience intellectuelle.

Les étudiants handicapés sont inscrits pour 50 % dans des filières sélectives et accompagnantes et choisissent désormais des filières professionnalisantes pour plus de la moitié d'entre eux.

Le taux d'échec s'améliore sans rejoindre celui de la moyenne des étudiants (50 % au bout de trois ans).

Les jeunes DYS reconnus handicapés et ceux souffrant de troubles psychiques, du comportement, de handicaps dits sociaux dans le secondaire demandent plus souvent leur reconnaissance à l'université, compte tenu de la qualité de l'accompagnement et des filières proposées.

La compensation s'élargit progressivement au-delà du temps additionnel, notamment grâce au recours aux outils numériques et à l'adaptation des approches pédagogiques.

Les missions handicap mettent en place des politiques très volontaristes et coordonnent des réseaux de « Case managers » qui accompagnent les étudiants fragiles dans toutes les dimensions de leur vie et apportent leur soutien aux enseignants.

L'accessibilité des bâtiments s'améliore nettement, comme celles des pratiques pédagogiques et des outils numériques.

Certaines évolutions, comme le développement des MOOC favorisent un accès plus aisé à l'université pour des étudiants handicapés.

Des expérimentations se développent et permettent une légère amélioration du taux de réussite des étudiants handicapés. Ces expérimentations sont souvent à l'initiative des grandes entreprises, des collectivités locales et des branches professionnelles, pour favoriser la formation à des niveaux de qualification élevés de jeunes handicapés, avec une approche globale intégrant les questions du logement, des déplacements, de l'enseignement, de l'orientation.

DOCUMENTS

- Le travail et l'emploi dans 20 ans, CAS, Rapport du groupe de travail présidé par Odile Quentin, 2011
- MESR- DGEIP C – « Recensement des étudiants en situation de handicap Année universitaire 2011-2012 et évolutions ».
- « Les étudiants handicapés : Quelle place dans l'enseignement supérieur ? » Livre Blanc sur la base des questions ouvertes pour les étudiants handicapés. Conseil National Handicap / Groupe Mornay. Étude sur les étudiants handicapés.
- Rapport triennal de l'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap. Rapport à la ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, 2012 la documentation française.
- « L'enseignement supérieur à l'horizon 2030. OCDE 2008 ».
- « Politiques d'éducation et de formation. Les transitions vers l'enseignement tertiaire et l'emploi pour les jeunes handicapés ». Edité par Serge Ebersold. OCDE 2012.

ENTREPRISES, TRAVAIL ET HANDICAP 2025

Première étude prospective de cette ampleur réalisée en France sur cette thématique, elle propose **une vision partagée des évolutions possibles à l'horizon 2020-2025, fondée sur des scénarios**

réalistes. L'objectif étant de se doter des moyens d'anticiper, de se préparer à ces éventuels changements et d'offrir aux acteurs concernés des clés pour mieux agir. L'autre originalité forte de cette démarche réside dans la co-élaboration de cette étude, sur un mode participatif, par un grand nombre d'acteurs qui donne lieu à des échanges et productions intermédiaires favorisant la construction de la réflexion.

Étude prospective à l'initiative de la Société Générale et de l'ADAPT

Réalisé avec : Aéroports de Paris / Agefiph / BPCE / Malakoff Médéric / Orange / SAGE / SNCF

Pilotée par le GERPA (Groupe ressources prospective) avec les Jardins de la Cité et Handirect

Conseiller scientifique : Philippe Durance, Professeur titulaire de la Chaire de prospective et développement durable, Conservatoire national des arts et métiers.

UNE BASE D'INFORMATION PROSPECTIVE

AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Cette étude a donné lieu à la constitution de la première base d'information rétro-prospective partagée par les différents acteurs dont l'objectif est de permettre au-delà de son utilisation au profit de cette étude d'améliorer l'information, la connaissance et la compréhension de notre sujet « Entreprises, travail et handicap ». Cette base d'information est mise à disposition de tous les acteurs concernés sous un format libre d'accès.

Elle est constituée de quatorze dossiers prospectifs d'une quinzaine de pages chacun qui retracent les évolutions passées, présentes et les hypothèses sur l'avenir des principaux facteurs qui vont jouer un rôle sur « Entreprises, travail, handicap 2025 ». Ces dossiers sont le fruit d'un important travail documentaire, de recueil d'avis d'experts au travers d'entretiens et de travaux collectifs du groupe de travail.

La base d'information prospective est mise à disposition de l'ensemble des parties prenantes sur un site internet qui public à partir de l'automne 2015 sur regine.monti.tessier@ressources-prospective.com

